

(N^o 115.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 9 JUILLET 1844.

Rapport de la Commission des Naturalisations, sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur *Guillaume Lefarth*, sergent au 2^e régiment de ligne.

MESSIEURS,

Le sieur Guillaume Lefarth a adressé une requête à la Chambre des Représentants, en date du 20 décembre 1839, pour demander la naturalisation ordinaire.

Né le 25 février 1798, il est entré au service Belge en 1831, et est parvenu au grade de sergent de grenadiers dans le 2^e régiment de ligne.

Sa demande avait été prise en considération dans la Chambre des Représentants, par 20 suffrages contre 24; mais votre Commission n'ayant trouvé aucun renseignement sur la conduite du pétitionnaire antérieurement à son entrée au service Belge, s'est crue obligée d'en demander, et il résulte des informations qui ont été prises, que le sieur Lefarth a déserté du service Prussien, et qu'il est soupçonné de s'être rendu coupable de détournement de valeurs.

Le Duc D'URSEL.